

En 2016, les effectifs salariés du secteur privé s'établissent en France (Métropole et Dom) à 17,8 millions. La masse salariale associée s'élève à 540 milliards d'euros. Sur un an, celle-ci augmente de 2,4 %, soit un rythme supérieur à celui observé en 2015 (+ 1,7 %).

En moyenne annuelle, les effectifs salariés sont en hausse de 1,0 % en 2016, soit 168 500 postes supplémentaires, après une évolution légèrement positive en 2015 (+ 0,1 %). La reprise est globalement uniforme tout au long de l'année, avec des rythmes d'évolution compris entre + 0,2 % et + 0,4 %. Ainsi, la hausse des effectifs salariés entre fin 2015 et fin 2016 s'établit à + 1,2 %.

Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente quant à lui de 1,4 % en 2015, tandis que les prix à la consommation croissent de + 0,2 %.

La progression des effectifs intérimaires se poursuit : + 9,7 % en 2016 (+ 54 500 postes), après + 4,3 % l'année précédente.

Dans l'industrie (- 1,0 %) et la construction (- 1,2 %), les effectifs salariés restent en baisse, à des rythmes cependant moins marqués que ceux observés en 2015 (respectivement - 1,2 % et - 3,0 %). Ces deux secteurs perdent respectivement 29 400 postes et 16 500 postes entre 2015 et 2016.

Le tertiaire hors intérim continue à être créateur d'emploi avec une évolution de + 1,3 % en 2016 (159 900 postes), après + 0,7 % l'année précédente. Les secteurs les mieux orientés sont notamment les activités informatiques, la restauration et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie. A l'inverse, les secteurs des télécommunications et des activités immobilières perdent des effectifs salariés (- 1,5 % et - 1,4 %).

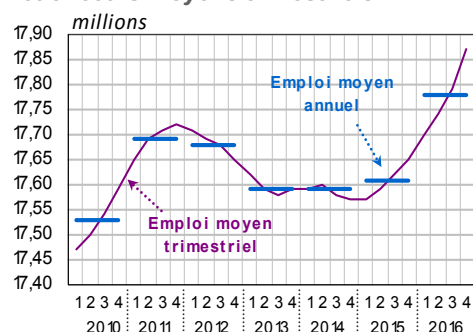
## LES EFFECTIFS SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ REPARTENT A LA HAUSSE EN 2016

En 2016, le PIB enregistre une croissance de 1,2 % sur l'année, après une progression similaire en 2015 (+ 1,1 %). Dans ce contexte, la masse salariale du secteur privé progresse de 2,4 % en moyenne annuelle, après une hausse de 1,7 % en 2015 (*tableau 1 et graphique 2*). Sur 5 ans, elle augmente de 9,2 %, soit un point de plus que la croissance du PIB en valeur (*tableau 1*).

En 2016, la hausse de la masse salariale résulte des progressions combinées du salaire moyen par tête (SMPT, + 1,4 %), et des effectifs salariés. Ces derniers augmentent de 1,0 % (soit 168 500 postes nets créés), après la légère hausse enregistrée en 2015 (+ 0,1 %). L'analyse infra-annuelle (*graphique 1*) montre une progression globalement continue les trois premiers trimestres (respectivement + 0,3 %, + 0,2 %, et + 0,3 %) et une légère accélération au dernier trimestre de l'année (+ 0,4 %). L'évolution entre les derniers trimestres 2015 et 2016 s'établit ainsi à + 1,2 %.

La croissance du SMPT (+ 1,4 %) est en 2016 légèrement moindre que celle observée en 2014 et 2015 (+ 1,6 %, *tableau 1*). Compte tenu de la hausse

Graphique 1 : Effectifs moyens annuels et effectifs moyens trimestriels



Source : Acoff-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

modérée de l'indice des prix à la consommation (+ 0,2 %), le pouvoir d'achat du SMPT progresse de 1,2 % cette année.

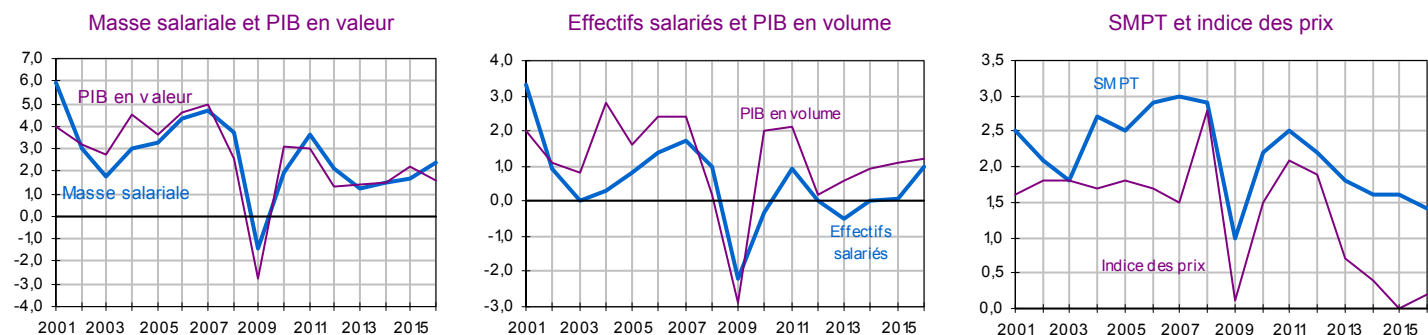
L'augmentation des effectifs salariés est en grande partie expliquée par le dynamisme de l'intérim (+ 9,7 %). Les effectifs du tertiaire hors intérim sont également en progression (+ 1,3 %). En revanche, les secteurs de l'industrie et de la construction affichent toujours des baisses d'effectifs (respectivement - 1,0 % et - 1,2 %), à des rythmes cependant moins marqués qu'en 2015 (respectivement - 1,2 % et - 3,0 %).

Tableau 1 : Masse salariale, effectifs salariés, salaire moyen par tête du secteur privé, PIB et pouvoir d'achat

	Niveau 2016	Evolution en moyenne annuelle (en %)					Evolution sur 5 ans (en %)
		2012	2013	2014	2015	2016	2016/2011
Masse salariale (en Md€)	539,9	2,1	1,2	1,5	1,7	2,4	9,2
Effectifs annuels moyens (en millions)	17,8	0,0	-0,5	0,0	0,1	1,0	0,5
Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 527,0	2,2	1,8	1,6	1,6	1,4	8,7
PIB en valeur (en Md€)	2 228,9	1,3	1,4	1,5	2,2	1,6	8,2
PIB en volume (en Md€ 2010)	2 122,1	0,2	0,6	0,9	1,1	1,2	4,0
Indice des prix à la consommation (hors tabac)		1,9	0,7	0,4	0,0	0,2	3,3
Pouvoir d'achat du SMPT		0,3	1,0	1,2	1,6	1,2	5,3

Source : Acoff-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires), Insee - indice des prix

**Graphique 2 : Evolution en moyenne annuelle (en %) de la masse salariale, des effectifs salariés et du salaire moyen par tête (SMPT) du secteur privé, du PIB en valeur, du PIB en volume et de l'indice des prix à la consommation**



Sources : Acooss – Urssaf ; Insee

**Une baisse des effectifs moins marquée que l'an passé dans l'industrie ...**

L'industrie (3 millions de salariés) perd 29 400 postes en 2016, soit une baisse de 1,0 % en moyenne annuelle, après des pertes comprises entre -1,4 % et -1,2 % entre 2013 et 2015 (graphique 4 et tableau 3). Le rythme infra-annuel s'améliore globalement au cours de l'année, le glissement annuel passant de -1,0 % au premier trimestre à -0,7 % au quatrième (graphique 3). En 2016, le SMPT de l'industrie augmente de 1,7 %, portant la progression de la masse salariale à +0,8 % (après +0,5 % en 2015).

La baisse des effectifs s'observe dans la plupart des secteurs industriels. Elle reste particulièrement marquée dans les industries extractives (-4,2 %, soit -1 000 postes, après -3,6 %), la cokéfaction-raffinage (-3,4 %, soit -400 postes, après -2,6 %), la construction automobile (-2,9 %, soit -6 000 postes, après -3,9 %), le bois et papier (-2,7 %, soit -4 800 postes, après -3,1 %) et la fabrication d'équipements électriques (-2,4 %, soit -2 600 postes, après -2,5 %).

La baisse est également prononcée dans la fabrication de machines et équipements (-2,0 %, soit -3 600 postes, après -1,6 %), la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (-1,8 %, soit -2 400 postes, après -1,4 %) et la métallurgie (-1,7 % comme en 2015, soit -6 700 postes).

Les effectifs salariés diminuent de façon moins marquée dans l'industrie des plastiques (-1,1 %, soit -2 900 postes, après -2,5 %), la production et distribution d'électricité et gaz (-1,1 %, soit -1 900 postes, après une hausse de 0,5 %), l'habillement, textile et cuir (-0,8 %, soit -800 postes), la production et

distribution d'eau (-0,7 %, soit -1 100 postes, après -0,1 %) ainsi que dans les autres industries manufacturières (-0,5 %, soit -1 400 postes).

Seuls quelques secteurs de l'industrie qui étaient déjà bien orientés en 2015 enregistrent encore une progression de leurs effectifs salariés en 2016 : la fabrication d'autres matériels de transport (+0,7 %, soit +1 000 postes, après +0,8 %), l'industrie pharmaceutique (+0,8 %, soit +600 postes, après +0,2 %) ainsi que les industries agro-alimentaires (+1,0 %, soit +4 700 postes, après +0,6 %).

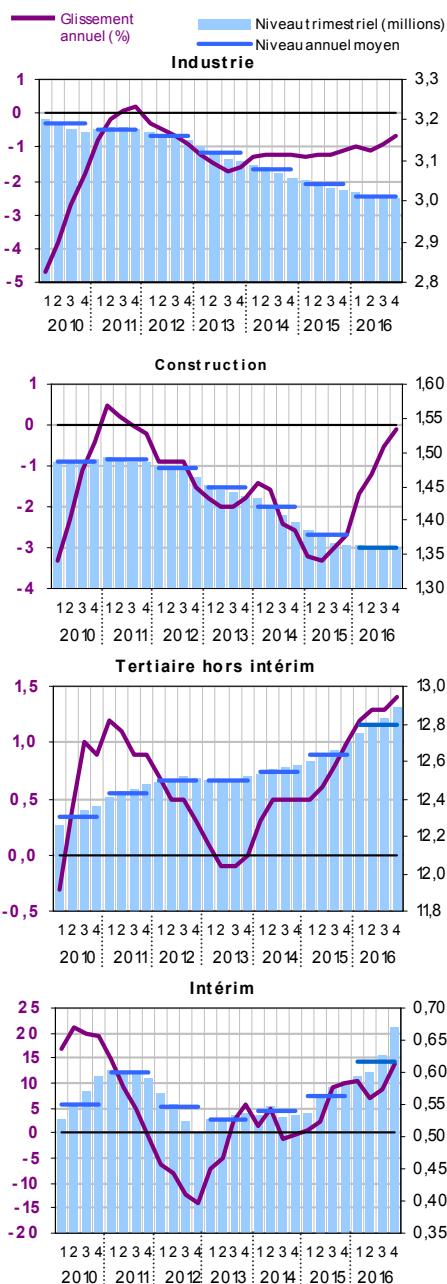
**... et dans la construction**

Dans le secteur de la construction (1,4 million de salariés), les effectifs salariés diminuent de 1,2 % (-16 500 postes), un recul bien moins marqué qu'en 2015 (-3,0 %). Compte tenu d'une hausse de 1,9 % du SMPT, plus forte que l'année précédente, la masse salariale repart à la hausse : +0,7 % après -1,7 % en 2015 et -0,6 % en 2014.

Dans la construction de bâtiments, les effectifs baissent de 0,9 % en 2016 (-1 300 postes), un rythme moins prononcé qu'en 2015 (-3,2 %). Seule la construction d'autres bâtiments perd des effectifs salariés (-3,3 %, soit -2 500 postes). Ils progressent dans les autres secteurs, comme la promotion immobilières de logements (+4,1 %, soit +700 postes) et la construction de maisons individuelles (+0,6 %, soit +300 postes).

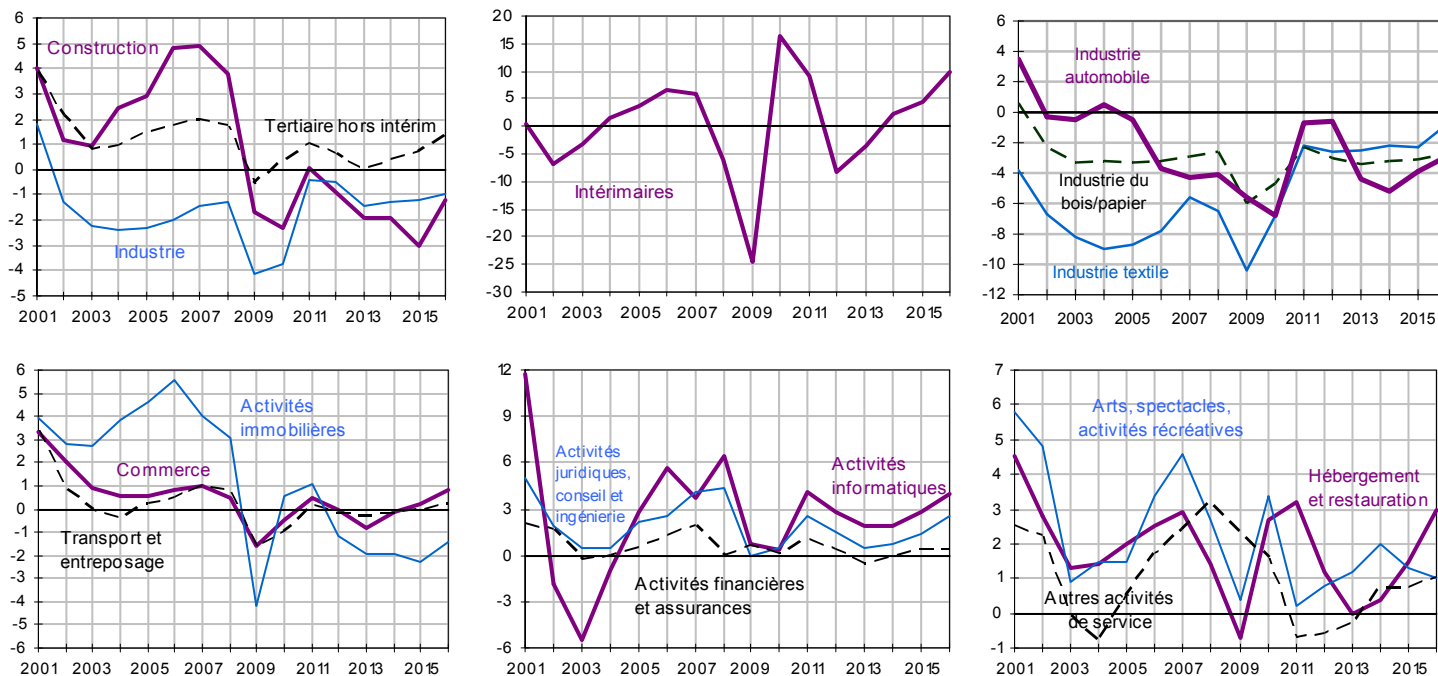
Dans le génie civil, les effectifs continuent de se dégrader (-2,4 % sur un an, soit -3 900 postes), sur un rythme comparable à celui observé l'année précédente (-2,5 %). La baisse concerne toujours la construction de routes (-4,7 %, soit -3 100

**Graphique 3 : Evolution des effectifs moyens trimestriels par grand secteur**



Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 4 : Evolution des effectifs salariés en moyenne annuelle dans les grands secteurs d'activité entre 2001 et 2016 (en %)



Source : Acoss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

postes) et la construction de réseaux pour fluides (-3,9 %, soit - 1 100 postes). La construction de voies ferrées (+5,2 %) est quant à elle créatrice d'emploi (+ 400 postes).

Dans les **travaux de construction spécialisés**, les effectifs salariés reculent de 1,1 % (soit - 11 300 postes) après une baisse de 3,1 % en 2015. Les activités qui détruisent le plus d'emplois restent les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment (-1,7 %, soit - 3 200 postes) et les travaux de peinture et vitrerie (-1,6 %, soit - 1 500 postes). Certaines activités créent des postes, comme les travaux de plâtrerie (+1,3 %, soit + 500 postes) et les travaux d'isolation (+2,4 %, soit + 400 postes).

**Les effectifs salariés sont en hausse dans le tertiaire hors intérim**

Le **tertiaire hors intérim** (12,8 millions de salariés), qui représente près de 70 % des emplois du secteur privé, voit ses effectifs croître de 1,3 % (soit + 159 900 postes) en 2016, après une hausse de 0,7 % en 2015. La masse salariale augmente de 2,7 % (après +2,2 % l'année précédente) et le salaire moyen par tête de 1,4 %.

Dans les **activités informatiques**, les effectifs continuent de progresser fortement (+4,0 %, soit + 14 800 postes, après +2,8 % en 2015). La plupart des activités

de ce secteur sont dynamiques, notamment le conseil en systèmes et logiciels informatiques (+3,5 % soit + 8 000 postes), la programmation informatique (+8,1 %, soit + 4 800 postes) et les autres activités informatiques (+22,7 % soit + 1 500 postes). En revanche, les activités de tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques enregistrent une baisse de 2,5 % (- 300 postes).

Dans le secteur de l'**hébergement et de la restauration** (plus d'un million de salariés en 2016), les effectifs progressent de 3,0 % (30 800 postes), après une augmentation de 1,5 % en 2015. Cette évolution est notamment portée par la restauration (+3,8 %, soit 28 900 postes), l'hébergement enregistrant une hausse moins soutenue (+0,8 %, soit 1 900 postes) comparable à celle de 2015 (-0,9 %).

Les effectifs salariés dans les **activités juridiques, de conseil et d'ingénierie** croissent de 2,5 % sur un an (+ 23 600 postes), après +1,4 % en 2015. Le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (+5,5 %, soit + 9 000 postes), l'ingénierie (+2,7 %, soit + 6 800 postes), les activités comptables (+2,6 %, soit + 3 500 postes) et les analyses, essais et inspections techniques (+2,2 %, soit + 1 300 postes) sont les activités les plus dynamiques de ce secteur. Après des

baisses consécutives depuis 2012, les activités juridiques sont en légère hausse cette année (+0,3 %, soit + 300 postes). En revanche, l'activité des géomètres enregistre une baisse (-1,7 %, soit - 200 postes).

Le secteur de l'**action sociale et de l'hébergement médico-social** est également bien orienté : +1,9 % en 2016 (+ 21 700 postes), après +1,6 % en 2015 (+ 18 200 postes). Les activités les plus dynamiques de ce secteur sont l'accueil de jeunes enfants (+10,1 %, soit + 7 300 postes), l'aide à domicile (+2,2 %, soit + 5 200 postes) et l'hébergement médicalisé pour personnes âgées (+1,7 %, soit + 2 900 postes). A l'inverse, l'hébergement social pour handicapés physiques enregistre une baisse de 8,1 % (- 900 postes).

Le secteur des **arts, spectacles et activités récréatives** affiche une hausse de 1,0 % en 2016 (+ 3 000 postes), après +1,3 % en 2015. Les activités de clubs de sports y sont les plus créatrices d'emploi (+2,6 %, soit + 2 100 postes). A l'inverse, les arts du spectacle vivant enregistrent une baisse de 6,3 % (- 3 300 postes).

Les effectifs salariés progressent dans les activités pour la **santé humaine** : +0,9 %, soit 5 300 créations nettes en 2016. Le secteur des ambulances (+3,5 %, soit + 2 000 postes) et les activités hospitalières

Tableau 2 : Effectifs salariés et salaire par tranche de taille en 2016

Tranche d'effectif de l'entreprise	Nombre d'entreprises		Nombre d'établissements		Masse salariale 2016		Effectifs moyens 2016		SMPT 2016	Tranche d'effectif de l'établissement	Nombre d'établissements	Effectifs moyens 2016	Masse salariale 2016
	en milliers	en %	en milliers	en %	en Md€	en %	en millions	en %	en €				
Moins de 10 salariés	1 262,3	85,0	1 296,3	71,9	78,5	14,5	3,38	19,0	1 937	Moins de 10 salariés	1 491,2	4,14	102,4
10 à 19	114,5	7,7	138,9	7,7	43,0	8,0	1,53	8,6	2 345	10 à 19	155,3	2,08	59,2
20 à 49	68,8	4,6	103,6	5,7	62,7	11,6	2,13	12,0	2 458	20 à 49	97,5	2,99	87,7
50 à 99	20,5	1,4	42,6	2,4	42,0	7,8	1,40	7,9	2 489	50 à 99	33,6	2,29	67,7
100 à 249	12,5	0,8	46,7	2,6	60,4	11,2	1,89	10,6	2 648	100 à 249	18,2	2,72	86,2
250 à 499	4,0	0,3	31,2	1,7	45,1	8,4	1,37	7,7	2 739	250 à 499	4,7	1,60	53,9
500 à 1 999	2,6	0,2	60,9	3,4	81,2	15,0	2,38	13,4	2 849	500 à 1 999	1,9	1,52	61,3
2 000 et plus	0,5	0,0	82,4	4,6	126,9	23,5	3,70	20,8	2 843	2 000 et plus	0,1	0,44	21,4
<b>Total</b>	<b>1 485,8</b>	<b>100,0</b>	<b>1 802,5</b>	<b>100,0</b>	<b>539,9</b>	<b>100,0</b>	<b>17,78</b>	<b>100,0</b>	<b>2 527</b>	<b>Total</b>	<b>1 802,5</b>	<b>17,78</b>	<b>539,9</b>

Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

(+ 0,3 %, soit + 1 000 postes) contribuent pour plus de la moitié à ces créations.

Dans le secteur des **activités financières et d'assurance**, les effectifs salariés progressent au même rythme qu'en 2015 : + 0,3 %, soit + 2 100 postes. La baisse dans le secteur des autres intermédiations monétaires (- 0,9 %, soit - 2 800 postes) est compensée par des créations dans les activités des sociétés holding (+ 2,8 %, soit + 2 700 postes) et des agents et courtiers d'assurances (+ 2,2 %, soit + 1 600 postes).

Dans le secteur du **commerce** (plus de 3 millions de salariés), les effectifs poursuivent leur hausse en 2016 (+ 0,8 %, soit + 23 500 postes), après une augmentation de 0,2 % (+ 4 500 postes) en 2015.

Les effectifs salariés du secteur du **commerce de détail** continuent de progresser (+ 1,3 %, soit + 22 200 postes) après + 0,5 % en 2015. Les plus fortes hausses concernent les supermarchés (+ 3,5 %, soit 8 600 postes), les activités pour les autres commerces de détail en magasin non spécialisé (+ 14,9 %, soit + 2 700 postes), celles pour les autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé (+ 12,3 %, soit + 2 800 postes), les commerces d'alimentation générale (+ 6,5 %, soit + 1 800 postes) et d'articles de sport en magasin spécialisé (+ 3,8 %, soit + 1 800 postes). Les activités les moins dynamiques de ce secteur sont les commerces de détail d'habillement (- 2,3 %, soit - 4 000 postes) et de chaussures (- 7,9 %, soit - 2 400 postes).

Dans le secteur du **commerce et réparation d'automobiles**, les effectifs salariés sont en hausse en 2016 (+ 0,9 %, soit 3 300 postes supplémentaires) après une légère baisse de 0,2 % en 2015. Les

activités d'entretien et réparations de véhicules automobiles légers (+ 1,8 %, soit + 2 000 postes) et le commerce de détail d'équipements automobiles (+ 1,4 %, soit + 400 postes) sont les plus créatrices d'emploi en 2016. Le secteur le moins dynamique est le commerce d'autres véhicules automobiles (- 0,2 %).

Dans le secteur du **commerce de gros**, les effectifs salariés se contractent de 0,2 % (- 2 000 postes), après - 0,3 % en 2015. Les secteurs les moins bien orientés sont les centrales d'achat alimentaires (- 10,4 %, soit - 1 500 postes) et le commerce de gros d'autres biens domestiques (- 2,4 %, soit - 1 200 postes). Les activités les plus dynamiques sont celles liées au commerce non spécialisé (+ 5,4 %, soit + 1 400 postes) et au commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté (+ 4,7 %, soit + 800 postes).

Dans le secteur **transports et entreposage** (1,4 million de salariés en 2016), les effectifs sont en légère hausse (+ 0,2 %, soit + 3 400 postes) après une stagnation en 2015. Le secteur pâtit encore de la baisse d'effectifs dans les activités de poste (- 4,8 %, soit - 11 300 postes) et le transport aérien de passagers (- 2,3 %, soit - 1 400 postes). A l'inverse, les transports de voyageurs par taxis (+ 8,3 %), les autres transports routiers de voyageurs (+ 5,6 %), l'affrètement et l'organisation des transports (+ 3,4 %), l'entreposage non frigorifique (+ 3,4 %), les transports routiers réguliers de voyageurs (+ 2,5 %), de fret de proximité (+ 2,4 %) et de frets interurbains (+ 2,3 %) totalisent 17 400 créations nettes d'emploi en 2016.

Le secteur de **l'édition et audiovisuel** perd 0,5 % de ses effectifs salariés (- 1 100

postes), après - 0,3 % en 2015. La production de films et de programmes pour la télévision (- 4,8 %, soit - 900 postes) et l'édition de revues et périodiques (- 3,5 %, soit - 900 postes) sont les secteurs les moins bien orientés. En revanche, l'édition de logiciels applicatifs (+ 3,6 %, soit + 1 500 postes) et l'édition de logiciels système et de réseau (+ 3,0 %, soit + 300 postes) sont créateurs d'emploi en 2016.

Les effectifs salariés dans le secteur des **télécommunications** diminuent de 1,5 % en 2016 (- 2 000 postes), après - 2,1 % en 2015. Ce recul est principalement dû aux 2 700 destructions nettes d'emploi que cumulent les télécommunications filaires (- 1,9 %) et sans fil (- 4,5 %). En revanche, dans les autres activités de télécommunications les effectifs salariés sont en hausse de 3,5 % (+ 600 postes).

Dans le secteur **immobilier**, les effectifs salariés continuent de diminuer fortement en 2016 (- 1,4 %, soit - 3 500 postes, après - 2,3 % en 2015). Comme l'année précédente, ce recul est principalement dû aux 6 000 destructions nettes d'emploi dans les secteurs de la location de terrains (- 19,3 %, soit 6 000 postes). A l'inverse, le secteur des agences immobilières est à nouveau créateur d'emploi (+ 3,9 %, soit + 2 700 postes).

#### Le secteur des intérimaires connaît une nette accélération

En 2016, les effectifs **intérimaires** croissent de 9,7 % en moyenne annuelle (+ 54 500 postes) après une hausse de 4,3 % en 2015 (*graphique 4 et tableau 3*). L'analyse infra-annuelle montre une accélération au cours de l'année, le glissement annuel s'établissant à + 14,0 % au dernier trimestre (*graphique 3*). La

Tableau 3 : Evolution de la masse salariale et des effectifs salariés par secteur détaillé d'activité économique (NACE 38)

SECTEURS (NACE38)	Masse salariale						Effectifs moyens						SMPT moyen		
	2016		Evolution en moyenne annuelle (en %)		Evolution 2016 / 2011		2016		Evolution en moyenne annuelle (en %)		Evolution 2016 / 2011		2016	Evolution en moyenne annuelle (en %)	Evolution 2016 / 2011
	Md€	%	2015	2016	Md€	%	milliers	%	2015	2016	milliers	%	€	2016	%
BZ Industries extractives	0,8	0,1	-1,6	-3,5	0,0	-5,3	22	0,1	-3,6	-4,2	-3,3	-13,0	2 929	0,7	8,9
CA Industries agro-alimentaires	13,7	2,5	2,1	2,1	1,3	10,1	498	2,8	0,6	1,0	0,3	0,1	2 298	1,2	10,0
CB Habillement, textile et cuir	3,0	0,5	-0,8	1,0	0,0	-0,3	101	0,6	-2,3	-0,8	-11,1	-9,9	2 430	1,8	10,8
CC Bois et papier	5,4	1,0	-1,6	-1,9	-0,4	-7,5	174	1,0	-3,1	-2,7	-29,4	-14,5	2 610	0,9	8,2
CD Cokéfaction et raffinage	0,6	0,1	2,3	2,6	0,0	5,4	10	0,1	-2,6	-3,4	-1,6	-14,1	5 162	6,3	22,6
CE Industrie chimique	6,0	1,1	1,3	1,4	0,3	5,7	135	0,8	-0,7	-0,1	-5,5	-3,9	3 717	1,6	10,0
CF Industrie pharmaceutique	3,9	0,7	0,1	2,2	0,3	8,5	81	0,5	0,2	0,8	-0,5	-0,7	4 008	1,4	9,2
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	9,1	1,7	-0,4	1,0	0,1	1,3	266	1,5	-2,5	-1,1	-27,6	-9,4	2 858	2,2	11,8
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	12,7	2,3	-0,5	-0,2	0,1	1,0	381	2,1	-1,7	-1,7	-28,6	-7,0	2 765	1,5	8,6
CI Fabrication de produits informatiques, électron. et optiques	6,2	1,2	0,3	1,3	0,3	4,2	130	0,7	-1,4	-1,8	-10,0	-7,2	4 005	3,2	12,3
CJ Fabrication d'équipements électriques	4,3	0,8	0,0	0,3	0,1	1,9	109	0,6	-2,5	-2,4	-13,3	-10,9	3 261	2,7	14,4
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	6,7	1,2	0,5	-0,3	0,4	6,2	174	1,0	-1,6	-2,0	-8,9	-4,9	3 224	1,8	11,6
CL Fabrication de matériels de transport	15,1	2,8	0,7	0,2	0,9	6,7	348	2,0	-2,0	-1,4	-19,4	-5,3	3 609	1,7	12,6
29- Construction automobile	7,6	1,4	-1,7	-1,4	-0,6	-7,5	197	1,1	-3,9	-2,9	-37,4	-15,9	3 193	1,5	10,0
30- Fabrication d'autres matériels de transport	7,5	1,4	0,8	0,7	1,6	26,1	151	0,8	0,8	0,7	18,0	13,5	4 151	1,3	11,1
CM Autres industries manuf. ; réparation et installation machines	8,9	1,6	0,9	1,3	0,5	6,4	262	1,5	-1,0	-0,5	-12,5	-4,6	2 830	1,8	11,5
DZ Produc. distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	8,7	1,6	2,0	1,8	1,0	13,6	176	1,0	0,5	-1,1	6,9	4,1	4 098	2,9	9,2
EZ Production et distribution d'eau, assainissement	4,6	0,9	1,0	0,4	0,3	6,5	145	0,8	-0,1	-0,7	0,0	0,0	2 638	1,2	6,5
FZ Construction	35,8	6,6	-1,7	0,7	-0,3	-0,8	1 361	7,7	-3,0	-1,2	-127,8	-8,6	2 190	1,9	8,5
GZ Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	84,8	15,7	1,8	2,3	7,1	9,1	3 017	17,0	0,2	0,8	-1,8	-0,1	2 344	1,5	9,2
HZ Transports et entreposage	41,7	7,7	1,3	1,5	2,7	6,8	1 367	7,7	0,0	0,2	-6,6	-0,5	2 541	1,2	7,3
IZ Hébergement et restauration	21,5	4,0	2,9	3,8	2,8	14,7	1 043	5,9	1,5	3,0	62,7	6,4	1 720	0,7	7,8
JA Edition et audiovisuel	10,0	1,8	2,6	2,7	0,9	10,4	212	1,2	-0,3	-0,5	-6,8	-3,1	3 913	3,2	13,9
JB Télécommunications	5,2	1,0	-0,8	-1,6	-0,2	-2,9	129	0,7	-2,1	-1,5	-16,3	-11,2	3 353	-0,1	9,4
JC Activités informatiques	17,9	3,3	4,6	6,0	3,3	22,3	387	2,2	2,8	4,0	47,5	14,0	3 845	1,9	7,3
KZ Activités financières et d'assurance	37,3	6,9	2,0	2,8	3,5	10,2	760	4,3	0,3	0,3	2,2	0,3	4 094	2,6	9,9
LZ Activités immobilières	7,6	1,4	-0,1	1,8	0,2	2,6	242	1,4	-2,3	-1,4	-22,2	-8,4	2 614	3,2	12,0
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	42,6	7,9	3,4	4,2	6,2	17,0	968	5,4	1,4	2,5	61,6	6,8	3 665	1,6	9,6
MB Recherche et développement	4,7	0,9	2,2	2,9	0,6	15,0	93	0,5	1,3	0,7	3,8	4,2	4 214	2,2	10,3
MC Autres activités scientifiques et techniques	6,7	1,2	2,7	4,0	0,7	12,4	202	1,1	-0,1	0,4	-3,5	-1,7	2 781	3,6	14,3
NZ Activités de services administratifs et de soutien	43,7	8,1	4,2	5,9	5,4	14,3	1 894	10,7	2,1	4,6	96,1	5,3	1 896	0,8	8,7
OZ Administration publique	6,5	1,2	-0,1	-2,1	0,1	0,8	194	1,1	-0,5	-1,9	-9,1	-4,5	2 797	-0,2	5,5
PZ Education	7,6	1,4	1,8	2,2	0,6	8,9	339	1,9	0,7	2,0	13,1	4,0	1 875	0,3	4,6
QA Activités pour la santé humaine	15,2	2,8	2,2	2,2	1,6	12,1	571	3,2	0,7	0,9	24,2	4,4	2 224	1,3	7,3
QB Action sociale et hébergement médico-social	23,1	4,3	2,9	2,6	3,5	17,7	1 190	6,7	1,6	1,9	111,0	10,3	1 620	0,7	6,7
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	7,2	1,3	2,9	4,2	1,1	17,1	288	1,6	1,3	1,0	17,6	6,5	2 093	3,2	10,0
SZ Autres activités de services	10,9	2,0	1,4	0,6	0,7	7,1	508	2,9	0,7	1,0	7,9	1,6	1 789	-0,4	5,4
<b>Total</b>	<b>539,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>45,7</b>	<b>9,2</b>	<b>17 781</b>	<b>100,0</b>	<b>0,1</b>	<b>1,0</b>	<b>89,0</b>	<b>0,5</b>	<b>2 527</b>	<b>1,4</b>	<b>8,7</b>
<b>Total hors intérimaires</b>	<b>523,3</b>	<b>96,9</b>	<b>1,6</b>	<b>2,2</b>	<b>44,1</b>	<b>9,2</b>	<b>17 163</b>	<b>96,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,7</b>	<b>70,5</b>	<b>0,4</b>	<b>2 541</b>	<b>1,5</b>	<b>8,8</b>
<i>Industrie</i>	109,7	20,3	0,5	0,8	5,2	5,0	3 013	16,9	-1,2	-1,0	-164,7	-5,2	3 034	1,7	10,7
<i>Construction</i>	35,8	6,6	-1,7	0,7	-0,3	-0,8	1 361	7,7	-3,0	-1,2	-127,8	-8,6	2 190	1,9	8,5
<i>Tertiaire (y compris intérimaires)</i>	394,4	73,1	2,4	3,0	40,8	11,5	13 406	75,4	0,8	1,6	381,5	2,9	2 447	1,3	8,4
<i>Tertiaire hors intérimaires</i>	377,8	70,0	2,2	2,7	39,2	11,6	12 789	71,9	0,7	1,3	363,0	2,9	2 462	1,4	8,4
<i>Intérimaires</i>	16,6	3,1	6,1	9,4	1,6	10,7	617	3,5	4,3	9,7	18,5	3,1	2 155	-1,3	7,8
<i>Associations</i>	37,4	6,9	1,7	1,8	3,5	10,3	1 767	9,9	0,4	0,6	47,8	2,8	1 763	1,1	7,3

Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

masse salariale de ce secteur augmente de 9,4 % en moyenne annuelle, après + 6,1 % en 2015. Le SMPT est quant à lui en recul de 1,3 %.

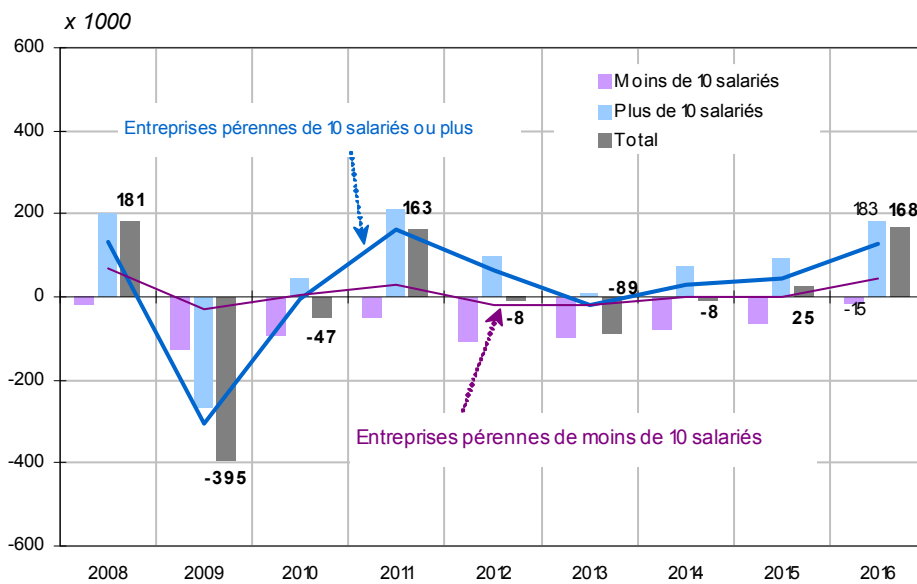
### Les entreprises de plus de 10 salariés continuent de créer des emplois

En 2016, comme en 2015, le secteur privé compte 1,5 million d'entreprises et 1,8 million d'établissements (tableau 2). Les très petites entreprises (TPE, moins de 10 salariés), qui représentent 85 % des entreprises, regroupent 14,5 % de la masse salariale et 19,0 % des effectifs salariés. A contrario, les 3 200 entreprises de 500 salariés ou plus concentrent 38,6 % de la masse salariale et 34,2 % des emplois du secteur privé.

Les effectifs des entreprises de 10 salariés ou plus continuent leur progression : + 183 400 en 2016, après + 91 600 en 2015 (graphique 5). Parmi elles, les entreprises pérennes affichent une hausse globale de leurs effectifs de 129 900. Les entreprises de moins de 10 salariés perdent moins d'effectifs que l'année précédente : - 14 900 en 2016, après - 66 300 en 2015.

Arnaud Boulliung  
Urssaf d'Alsace

Graphique 5 : Variations annuelles d'effectifs



Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Note : Les courbes indiquent pour l'année N les créations nettes d'emploi enregistrées entre N-1 et N (en moyenne annuelle). La variabilité du total des créations nettes d'emploi s'explique notamment par les évolutions d'emploi observées parmi les entreprises de 10 salariés ou plus dont la taille reste supérieure à ce seuil d'une année à l'autre (entreprises pérennes de 10 salariés ou plus) et parmi celles de moins de 10 salariés qui restent sous le seuil des 10 salariés d'une année à l'autre (entreprises pérennes de moins de 10 salariés). Le reste des évolutions est expliqué par les créations nettes d'emploi enregistrées dans les entreprises entrantes, sortantes, ou changeant de tranche de taille.

Mihaela MOSU NASR  
Département des études statistiques  
et de l'animation du réseau (DESAR)

### Eclairage 1 : L'assiette salariale dans le secteur public

La présente publication porte sur le champ du secteur privé, dont le périmètre a été modifié début 2017 à l'occasion d'une harmonisation des concepts avec l'Insee et la Dares (éclairage 2 et encadré).

La définition du champ du secteur privé retenue dans le cadre du partenariat Acooss-Insee-Dares repose sur l'exclusion des établissements du secteur public tel que défini par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFFP).

Auparavant, étaient exclus les établissements de code APE 841xx ou 842xx (administration publique hors sécurité sociale) et les établissements de catégorie juridique 7 dont le code APE commençait par 85, 86, 87 ou 88 (éducation, santé, action sociale). Dorénavant, les exclusions portent sur les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'état), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323

(association foncière de remembrement) et 7381 (organisme consulaire), et à l'exception des caisses nationales de Sécurité sociale. Est également exclue du champ du secteur privé la Caisse des dépôts et consignations.

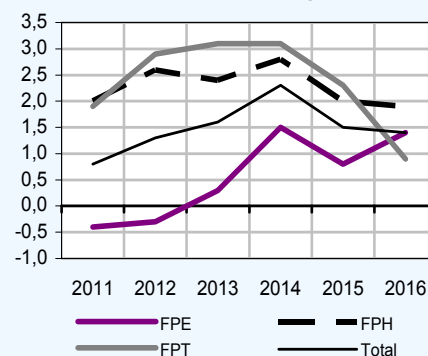
Cette définition permet en outre de ventiler le secteur public selon les trois grandes composantes de la fonction publique\* : État, hospitalière et territoriale (tableau A et graphique A).

Tableau A : L'assiette salariale du secteur public

	Assiette salariale					
	Niveau 2015	Niveau 2016	Structure 2016	Evolution 2015/2014	Evolution 2016/2015	Evolution 2016 / 2011
	Md€	Md€	%	%	%	%
Fonction publique d'État (FPE)	61,4	62,2	46,4	0,8	1,4	3,8
Fonction publique hospitalière (FPH)	29,9	30,5	22,7	2,0	1,9	12,2
Fonction publique territoriale (FPT)	41,1	41,4	30,9	2,3	0,9	12,8
<b>Total secteur public</b>	<b>132,3</b>	<b>134,1</b>	<b>100,0</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>8,3</b>

Source : Acooss - Urssaf

Graphique A : Evolution de l'assiette salariale dans le secteur public



Source : Acooss - Urssaf

\* Le champ de la « fonction publique » inclut les fonctionnaires et les non fonctionnaires.

En 2016, l'assiette salariale du secteur public représente 134,1 milliards d'euros, soit 1,4 % de plus qu'en 2015, c'est-à-dire une évolution proche de celle observée l'année précédente (+ 1,5 %). Sur 5 ans, l'augmentation s'établit à + 8,3 % ; dans le secteur privé, celle-ci atteint + 9,2 % (tableau 3).

Il est à noter que l'assiette salariale dont il est question ici correspond à l'assiette déplafonnée des cotisations sociales de sécurité sociale (encadré). Elle exclut

donc de fait les éléments de rémunération non soumis à ces cotisations. S'agissant de la fonction publique, l'assiette déplafonnée correspond au traitement indiciaire et exclut donc les primes.

L'assiette salariale de la fonction publique d'État, qui représente 46,4 % du total, augmente de 1,4 % en 2016, soit un rythme plus élevé qu'en 2015 (+ 0,8 %). Sur 5 ans, la progression reste très modérée (3,8 %), comparativement à celles observées dans les deux autres

fonctions publiques, supérieures à 12 % (tableau A).

L'assiette salariale de la fonction publique hospitalière est la plus dynamique en 2016 : + 1,9 %, soit une hausse comparable à celle enregistrée en 2015 (+ 2,0 %).

L'assiette salariale de la fonction publique territoriale poursuit quant à elle son ralentissement entamé l'année précédente : + 0,9 % après + 2,3 % en 2015 et + 3,1 % en 2014.

## Eclairage 2 : Impact des changements méthodologiques sur les séries de masse salariale et d'effectifs salariés

Dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'Insee et la Dares, les séries d'effectifs salariés et de masse salariale publiées dans l'Acoss Stat portant sur ces thèmes connaissent des modifications à compter du numéro 249 paru en juin 2017. Les changements concernent la définition du champ du secteur privé (encadré 1), la source et le périmètre des effectifs intérimaires ainsi que la méthodologie de dessaisonnalisation des séries. De plus, le champ suivi par l'Acoss exclut désormais les établissements relevant des secteurs Agriculture, sylviculture et pêche (AZ) et Activités extraterritoriales (UZ). Il exclut aussi les établissements non domiciliés en France. Ces modifications induisent des révisions des séries trimestrielles publiées jusqu'alors, tant en niveau qu'en évolution (Acoss Stat n°249).

En moyenne annuelle, l'application de ces changements implique une baisse de 178 300 postes du niveau des effectifs salariés en 2016 (tableau B). La baisse est fortement concentrée sur un nombre limité de secteurs, notamment celui de l'intérim, ainsi que ceux de la recherche et développement et de la production et distribution d'eau, en lien avec la révision des périmètres respectifs des secteurs privé et public. Le niveau de la masse salariale en 2016 est quant à lui impacté à hauteur de - 4,35 milliards d'euros.

Les évolutions en moyenne annuelle ne sont en revanche pas affectées. Ainsi, s'agissant des effectifs salariés, l'évolution en moyenne annuelle est révisée de 0,001 point de pourcentage à la baisse, la variation la plus importante, mais néanmoins modeste, étant observée dans le secteur des intérimaires (- 0,010 pt).

Tableau B : Effets des changements méthodologiques par secteur d'activité

		Effets sur les effectifs moyens milliers	Effets sur la masse salariale millions €
Modification du champ de la publication	AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	-14,1	-324,9
	Etablissements non domiciliés en France, activités extraterritoriales (UZ) ou autre	-32,8	-1 546,4
Modification de la définition du champ du secteur privé (*)	CA - Industries agro-alimentaires	-0,4	-9,6
	CB - Habillement, textile, cuir	0,0	-0,4
	CC - Bois et papier	0,0	-0,4
	CD - Cokéfaction, raffinage	0,0	-0,2
	CG - Industrie plastique	-0,1	-1,5
	CK - Fabrication machines et équipements	0,0	-0,6
	DZ - Production et distribution électricité, gaz, air conditionné	-0,4	-8,5
	EZ - Production et distribution d'eau. Assainissement	-30,4	-567,3
	FZ - Construction	-2,0	-33,2
	GZ - Commerce, réparation auto-moto	0,0	-0,4
	HZ - Transports et entreposage	-4,9	-105,4
	IZ - Hébergement et restauration	-13,3	-256,6
	JA - Edition et audiovisuel	-2,6	-79,2
	JB - Télécommunications	-0,1	-1,7
	JC - Activités informatiques	-0,2	-6,4
	KZ - Activités financières et assurances	-7,1	-305,2
	LZ - Activités immobilières	-0,5	-11,0
	MA - Activités juridiques, conseil, ingénierie	-3,1	-84,3
	MB - Recherche et développement	-65,9	-1 942,3
	MC - Autres activités scientifiques, techniques	0,0	-0,1
	NZ - Activités de soutien administratif (yc intérimaires)	-1,2	-23,3
	OZ - Administration publique	30,7	995,0
	PZ - Education	16,3	448,4
	QA - Activités pour la santé humaine	0,0	1,1
	QB - Action sociale, hébergement médico-social	2,7	57,6
	RZ - Arts, spectacles et activités récréatives	-21,5	-498,8
	SZ - Autres activités de services	-2,0	-43,2
Changement de source	NZ - Activités de soutien administratif (yc intérimaires)	-25,4	0,0
<b>Total</b>		<b>-178,3</b>	<b>-4 348,9</b>
Total hors intérimaires		-123,4	-3 399,7
Industrie		-48,7	-1 079,0
Construction		-3,6	-74,9
Tertiaire		-126,0	-3 195,0
Tertiaire hors intérimaires		-71,1	-2 245,8
Intérimaires		-54,9	-949,2 (**)

Source : Acoss – Urssaf, Darse (effectifs intérimaires)

(\*) Les secteurs non représentés sont ceux pour lesquels il n'y a aucun effet.

(\*\*) La baisse de la masse salariale sur le secteur des intérimaires est liée aux modifications apportées au périmètre de ce secteur, à savoir l'exclusion des 29 500 salariés permanents des entreprises de travail temporaire. Ces salariés restent néanmoins comptabilisés dans le secteur NZ.

## Encadré : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base **Séquoia** qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le **BRC** était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et DOM) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La **DSN** est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration ne sera plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. D'ici là, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Acooss sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Acooss en assure a contrario l'homogénéité.

En lien avec la montée en charge de la DSN, la déclaration des cotisations sociales est de plus en plus fréquemment mensuelle. Au premier trimestre 2017, les comptes trimestriels actifs ne sont plus que 140 000, contre 1 300 000 début 2015.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Acooss à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des **cotisants du champ concurrentiel** (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP, *encadré 1*) **affiliés au régime général**, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la MSA), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

La chaîne de production Acooss qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction Acooss-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE)**. Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Acooss fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acooss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Comme la production des ETE, la **présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares**.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

**Les séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés un fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La **masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée »**, qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la

Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

La loi de financement pour 2015 a modifié les modalités de déclaration des indemnités versées par les **caisses de congés payés** des secteurs du bâtiment, du transport et des dockers (article L.243-1-3 du code de la sécurité sociale). Afin de garantir la cohérence des séries dans le temps, les comptes cotisants concernés sont exclus du champ d'analyse à compter de la publication portant sur le deuxième trimestre 2016 (Acooss Stat n°238). Cette modification entraîne une légère diminution du niveau des séries de masse salariale et a un impact marginal sur les évolutions, principalement dans les secteurs NZ, OZ et SZ.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un **effectif en fin de trimestre** ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acooss.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité.

L'**effectif moyen trimestriel** est égal à la demi-somme de l'effectif de fin de trimestre et de l'effectif de fin du trimestre précédent.

L'**effectif moyen annuel** est égal à la moyenne des effectifs moyens trimestriels de l'année.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale annuelle à l'effectif moyen annuel ; il est divisé par douze pour obtenir une grandeur mensuelle. Pour le SMPT des intérimaires, l'effectif moyen annuel est aussi calculé à partir des effectifs produits par l'Acooss (base Séquoia).

Le **nombre d'entreprises et d'établissements** en moyenne annuelle est égal à la moyenne des dénombrements trimestriels de ces entités. Ceux-ci recensent les entités ayant déclaré une masse salariale au cours du trimestre.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Acooss sont **labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acooss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

**Retrouvez sur [acoss.fr](http://acoss.fr) les publications de l'Acooss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.**

Pour approfondir...

- « Les effectifs salariés du secteur privé dans les régions en 2016 », *Acooss Stat* n° 256, octobre 2017.

- « La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé au premier trimestre 2017 », *Acooss Stat* n° 249, juin 2017.